

PROGRAMME DE FORMATION

CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE en 1 AN

Diplôme de l'Education nationale RNCP 39030 enregistrée par l'arrêté du 25/06/2018

Le CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE est un diplôme de niveau 3 visé par l'Etat.

Prérequis :

CAP en 1 an avec matières générales : avoir minimum 18 ans sans diplôme

CAP en 1 an sans matières générales : avoir minimum 18 ans avec un diplôme de niveau 3 ou plus.

Mode de formation :

En alternance en contrat de professionnalisation, d'apprentissage, ou en formation initiale.

Durée & Rythme de la formation :

Formule	Mode	Durée	
CAP 1 an contrat apprentissage	Alternance	400 heures réparties sur 1 an	Mardi après-midi 13h30 -17h30 et Mercredi 8h30-12h30/ 13h30 – 17h00
CAP 1 an contrat professionnalisation	Alternance	400 heures réparties sur 1 an	Mardi après-midi 13h30 -17h30 et Mercredi 8h30-12h30/ 13h30 – 17h00
CAP 1 an formation scolaire	Initial	726 heures réparties sur 1 an	4 jrs par semaine et 12 semaines de stage en entreprise

Objectif de la formation :

Préparation et obtention du CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

A l'issue de la formation le titulaire du CAP Esthétique est capable, à partir de la demande de la clientèle, et du bilan qu'il établit, de :

- Réaliser les techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds
- Réaliser les techniques de maquillage visage et ongles
- Réaliser les techniques esthétiques liées aux phanères
- Conseiller la clientèle en vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Conseiller la clientèle et vente de prestations esthétiques
- Gérer des plannings de rendez-vous , de stock et encaissement

Il(elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être.

Il assure l'accueil de la clientèle, conseille, et argumente. Il s'intègre à une équipe de travail et participe à l'organisation de l'institut.

Modalités d'évaluation :

Bulletins scolaires année précédente.

Tout au long de la formation : Selon tous les modes d'évaluation imposées par les référentiels de certification :

- Evaluations écrites sur papier ;
- Evaluations écrites sur support informatique ;
- Evaluations orales et de compréhension ;
- Evaluations pratiques sur modèles
- Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en deux semestres avec envoi des deux bulletins semestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.
- Examen blanc sur le deuxième semestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.

Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :

- Cours théoriques, TD, évaluations ;
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur papier également ;
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau ; les formateurs sont équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs ;
- Mise à disposition d'ordinateurs portables aux apprenants ;
- Plateau technique pour la pratique équipée de tous les équipements professionnels (mobilier, appareils, matériels) sont tels qu'imposés par les référentiels de certification.
-

Encadrement de l'étudiant :

Au niveau pédagogique :

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents (carnet de scolarité, ou d'alternance)
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en fin de semestre par le professeur référent et la responsable pédagogique ; convocation pour un bilan pédagogique si besoin ;
- Conseil de classe à la fin de chaque semestre et convocation des étudiant(e)s en difficultés, accompagné(e)s du responsable légal si mineur.

Au niveau du suivi entreprise :

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi en entreprise sont assurés par le responsable de l'alternance (visites, entretiens).

Règlement d'examen :

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES					
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel Pratique et écrite	3 H 45 ⁽²⁾
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	CCF	Ponctuel Pratique et écrite	2 H 30
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	CCF	Ponctuel orale	40 mn
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langue vivante	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel Ecrit et pratique	1H30

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

Programme de formation :

Les compétences développées concernent la clientèle féminine et masculine

PÔLES	COMPÉTENCES	
PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage
PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
PÔLE 3 CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

UG1 : Français Histoire Géographie – éducation morale et civique

UG2 : Mathématiques – Physique chimie

UG3 : Education physique et sportive

UG4 : Langue vivante (Anglais)

UG5 : Prévention santé environnement

UF : Unité facultative arts appliqués et cultures artistiques

Indicateur de performance :

91% de réussite à l'examen final
66% des élèves poursuivent en BP Esthétique

Equivalence et passerelle :

Equivalence niveau 3 de la nomenclature des niveaux de qualification

Modalités et délais d'accès :

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant prérequis, bulletins scolaires année précédente)
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'apprentissage (employeur, élève, école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Tarifs :

Alternance contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise.

Scolaire entre 4000 et 4500€.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le centre de formation 2S s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter : Sylvie GUERIN 2sformation.macon@gmail.com ou au 03 85 23 13 40 .

Code RNCP :

CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie certifié au répertoire national des certifications professionnelles

RCNP 31041 – Code diplôme 50033615